

NATATION A L'OLYMPIDE

PROJET PEDAGOGIQUE

1. Présentation du centre aquatique l'Olympide

a. Présentation de l'équipe

Directeur : Karine CARGNELUTTI

MNS : Lilian FILLET ; Maud JULLION ; David GARCIA FERNANDEZ ; Alexandre PICOT ; Dominique CLERET ; Mélissa LEVEL ; Maryn LATROYE.

b. Présentation de la piscine

Le centre aquatique l'Olympide est situé

ZI du Puvelin
38160 CHATTE
Tel : 04.76.38.35.38.

Il se compose de 2 parties :

- L'espace Aquatique qui dispose de 2 bassins : un bassin sportif de 400 m² (25m x 16m) à 2.50m et un bassin polyvalent de 160 m² avec profondeur de 1.20m à 1.60m, les deux bassins offrent un couloir de nage de 50m x 3m. Il y a aussi une pataugeoire de 50 m² (profondeur 0.20m à 0.40m), un bain romain et un toboggan. Ces deux derniers ne sont pas accessibles aux scolaires. La surface totale de plan d'eau est de 650 m² et le volume total est de 1200 m³.
- L'espace Bien-être comportant un sauna, un hammam et une banquette chauffante. L'établissement permet donc aux usagers une activité sportive mais c'est aussi un lieu de détente et de bien-être.

Les scolaires utiliseront le bassin sportif et le bassin polyvalent où seront mis en place des ateliers pédagogiques.

c. Plan d'organisation de la surveillance et des secours



Plan d'organisation de la surveillance et des secours

d. Présentation du matériel

Anneaux et cerceaux lestés, frites, ceintures à flotteurs, tapis, palmes, paddles, tubas, masques, mannequin, planches, pull boy, buts de water-polo, monde marin, ballons.

Matériel de la piscine de Chatte

ANNEAUX LESTES		FRITES	
CEINTURE A FLOTTEURS		TAPIS PLEINS et soucoupes flottantes	
CERCEAUX LESTES		TAPIS AU METRE TAPIS A TROUS	
PALMES ENFANTS		MASQUE DE PLONGEE ENFANT	
PADDLE ENFANTS		TUBA DE PLONGEE ENFANT	
PLANCHE AVEC POIGNEE		MANNEQUIN ADULTE	
PULL BOY		MANNEQUIN ENFANT	
ROCHER SOUS MARIN		BUTS DE WATER POLO FLOTTANTS	
MONDE MARIN		BALLONS	

2. Encadrement et réglementation scolaire

Une convention a été passée entre la directrice académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen de l'Isère) et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains. Celle-ci précise les modalités du partenariat.

Les normes d'encadrement ainsi que le personnel réglementé pour l'encadrement de la natation sont définis en référence à la circulaire [circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017](#) parue au BO du 12 octobre 2017.

Les activités physiques et sportives proposées aux élèves doivent répondre à des **objectifs pédagogiques définis**, d'une part, **dans le cadre des programmes** des cycles 2 et 3 et, d'autre part, **dans le cadre du projet d'école**.

Normes d'encadrement à respecter

Conditions particulières à l'enseignement de la natation : activité à encadrement renforcé avec un taux d'encadrement spécifique. Pour définir le taux d'encadrement : Consulter [l'article "Encadrement des APS"](#).

- Qui fait quoi autour du bassin ?

MNS de surveillance	Elle/il Surveille l'ensemble du bassin et intervient en cas de besoin.
Enseignant	Elle/il organise la séance, veille à son bon déroulement. Elle/il peut avoir un groupe en charge. Il prend les mesures qui s'imposent en cas de problème.
MNS d'enseignement	Elle/il encadre un groupe d'élève. Son intervention se déroule sous la responsabilité de l'enseignant.
Intervenant bénévole agréé	Elle/il encadre un groupe d'élève. Son intervention se déroule sous la responsabilité de l'enseignant.
AVSH	Elle/il peut accompagner l'élève en situation de handicap dans l'eau.
Accompagnateur	Elle/il aide à des tâches de vis collective (transport, habillage, passage aux toilettes, surveillance d'élèves momentanément sortis de l'eau.

3. Arrivée et sortie du centre aquatique

a. Entrée

Le cheminement à emprunter par les classes lors de votre arrivée/sortie afin de faciliter l'accès à la piscine ne se fait pas par le hall d'entrée au public.

Après être entré à la piscine par la porte réservée aux scolaires. Les élèves utilisent exclusivement les vestiaires collectifs. Les accompagnateurs et enseignants utilisent les vestiaires adultes mis à leur disposition. Remarque: Les chaussures doivent être rangées dans le couloir contre les baies.

A chaque séance, l'enseignant signe la liste d'émargements à disposition en indiquant le nombre d'élèves présents et le nombre de parents agréés. Lorsque les enfants sont en tenue de bain (maillot de bain et bonnet pour tous les baigneurs) l'accès aux sanitaires et douches est possible, sous la supervision d'un adulte.

b. Fin de séance et sortie

A la fin de la séance signalée par les 3 coups de sifflet du maître-nageur en surveillance, les élèves doivent sortir de l'eau et se ranger dans la zone de sortie. Après avoir compté les élèves et signé la feuille d'émargement, l'enseignant et ses élèves pourront regagner les douches, sanitaires et effectuer pour la sortie, le chemin inverse qu'à leur entrée dans les lieux.

4. Organisation des séances: aspects pédagogiques

Selon la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017: "Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. L'acquisition des connaissances et des compétences de natation se conçoit à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Ces connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées.

Pour les groupes d'élèves non-nageurs concernés par les actions de soutien ou d'accompagnement, les modalités d'enseignement et d'encadrement doivent être adaptées afin d'atteindre les objectifs des programmes.

La réussite au test d'aisance aquatique (cf. annexe 4), ou la validation de l'attestation scolaire « savoir nager » (cf. annexe 3), permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport). [...]"

a. Planification d'un cycle

Un cycle de natation scolaire va se dérouler sur 11 séances. Durant ces séances, l'élève va passer par différentes phases d'apprentissage.

Avant les séances, les enfants se font aider pour remplir un questionnaire d'autoévaluation de leur niveau d'aisance aquatique.

La première séance correspond à une familiarisation avec le milieu aquatique, l'environnement du bassin, et les règles d'organisation. Lors de cette première séance, une évaluation dite diagnostique a lieu pour attribuer un niveau d'aisance aquatique à chaque élève et définir des groupes. Les séances suivantes lui permettront d'évoluer à son rythme en utilisant au mieux les parcours progressifs, repérables par des couleurs -jaune, vert, bleu, rouge- mis en place dans le bassin. Les ateliers évolueront sous forme de niveau (1 et 2) suivant les progrès des élèves.

Enfin, la dernière séance permettra à l'enseignant d'évaluer l'évolution de l'élève sur des parcours comprenant toutes les capacités en jeu dans les tests. En fonction du niveau de chaque élève, le test d'aisance aquatique et/ou le test ASSN sera délivré.

Séances	Objectifs
Semaine 1	Familiarisation et évaluation diagnostique
Semaines 2 à 10	Apprentissages progressifs dans les ateliers
Semaine 11	Evaluation par un test en ateliers spécifiques du niveau (ASSN) et Aisance aquatique

b. Organisation d'une séance

Suite à l'évaluation diagnostique en première séance, chaque élève est placé selon son niveau dans un groupe. Après concertation entre l'enseignant et les deux MNS en enseignement décideront des groupes qu'ils prendront en charge, et de ceux pris en charge par les intervenants bénévoles agréés. Remarque : En cours de cycle il sera toujours possible de permuter pour des raisons pédagogiques, même s'il est préférable de laisser à chaque élève un référent adulte sur la totalité du cycle natation. Ainsi, les groupes seront plus facilement distincts et la prise en charge se fera plus rapidement pour ne pas perdre de temps au niveau de la séance, pour mieux suivre et améliorer la pratique des élèves. Ceci implique que les enfants connaissent leurs groupes dès la deuxième séance.

Une séance dure 45 minutes.

La fin de la séance est indiquée par 3 coups de sifflet donnés par ce même MNS en surveillance. Lors de ce signal les élèves doivent sortir de l'eau, ranger le matériel utilisé (frites, ballon, planches...) et se rendre à l'endroit de la zone de sortie indiquée par un MNS. Aucun élève ne doit à aucun moment se rendre seul dans la zone douches, ni vestiaires. Un élève souhaitant aller aux toilettes en cours de séance doit être accompagné. Dès qu'il a fini (environ 5 minutes), l'élève est remis à la personne qui enseigne par la personne qui l'a accompagné.

c. Objectifs des séances

L'objectif des séances est de développer les compétences requises afin d'acquérir le « savoir nager ». Les élèves vont donc passer par différentes étapes du Non nageur au Nageur selon le travail: Du corps flottant au corps projectile propulseur au corps propulseur. Les ateliers ont été mis en place selon en prenant pour références : "[La natation de demain](#)" le travail de Raymond Catteau.

d. Les ateliers mis en place lors des séances

Le bassin est découpé en plusieurs parties distinctes correspondant aux ateliers des différentes capacités travaillées et aux différents niveaux d'aisance aquatique.

Les séances sont décrites dans des fiches ateliers faisant apparaître le niveau, l'objectif poursuivi et l'activité proposée accompagné d'un schéma descriptif de mise en œuvre. Des variables didactiques possibles de l'atelier sont proposées. Les fiches sont placées à côté de l'atelier à disposition des personnes qui enseignent.

L'équipe pédagogique, les MNS en collaboration avec les enseignants et le soutien du CPC a pensé une progression qui constitue un kit de fiches ateliers par niveau.

Groupes de niveau	Séances	Thèmes du cycle	Objectifs
JAUNE	2 & 3	Construction du corps flottant	Découvrir le milieu aquatique
	4 & 5		Supprimer les appuis plantaires et s'immerger
	6 & 7		S'immerger longtemps et de plus en plus profond
	8 & 9		S'essayer aux premières expériences de remontée passive
	10		S'immerger, remonter passivement et se déplacer
VERT	2 & 3	Faire vivre le corps flottant et construire le corps projectile	Augmenter le temps d'immersion.
	4 & 5		Remonter passivement et accepter le déséquilibre
	6 & 7		Entrer dans l'eau et se placer sur le dos
	8 & 9		Construire l'axe tonique
	10		Entrer, se déplacer et s'immerger
BLEU	2 & 3	Construction du corps projectile et ébauche du corps propulseur	Remonter passivement et accepter les déséquilibres
	4 & 5		Plonger et se déplacer
	6 & 7		Consolider le corps projectile
	8 & 9		S'immerger
	10		Entrer, s'immerger et se déplacer
ROUGE	2 & 3	Amélioration du corps projectile et construction du corps propulseur	Accepter les déséquilibres
	4 & 5		Plonger et construire l'axe tonique
	6 & 7		Enchaîner plusieurs actions : Plonger, se déplacer et s'immerger
	8 & 9		Construire le corps propulseur
	10		Initier les enfants au sauvetage aquatique

e. Matériel, vocabulaire et albums

Un lexique a été établi pour permettre aux élèves d'identifier le matériel et le rôle qu'il peut jouer au cours de leur progression. (voir la Fiche lexique)

Un travail a lieu avec des albums qui facilitent l'entrée dans l'activité et maintiennent la motivation.

f. Evaluation de fin de cycle natation

En fin de cycle, chaque élève est évalué par la mise en place en onzième séance d'un parcours reprenant les capacités décrites dans les tests ASSN et test d'aisance aquatique.

"Indications pour la validation de l'ASSN" Annexe 3 de la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 "

"Indications pour le test d'aisance aquatique" Annexe 3 de la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 "

5. Organisation et conduite à tenir en cas d'accident

Il est demandé aux enseignants de venir à chaque séance avec la fiche de renseignements des élèves.

La déclaration d'accident sera établie conjointement et consignée par l'adulte responsable du groupe d'enseignement et l'enseignant.

Seuls les MNS sont habilités à intervenir sur une personne blessée dans l'enceinte de l'établissement. Ils déclenchent le processus d'intervention adapté.

En fonction de l'intervention et de l'organisation mise en place, l'enseignant aidé des personnes qui accompagnent le groupe d'élèves devra regrouper tous les élèves et les diriger vers le vestiaire.

6. Anticipation de diverses situations

a. Changement d'élèves dans les groupes en cours de cycle

En cours de cycle, et après concertation, le passage dans un autre groupe est possible pour certains élèves dont les compétences seraient devenues inadaptées dans leur groupe d'origine.

b. Remplacement d'un enseignant absent

En cas d'absence d'un enseignant, le directeur d'école s'assure que le professeur chargé du remplacement est informé des diverses dispositions administratives et pédagogiques qui ont cours à la piscine.

c. Non-venue d'une classe

Le directeur d'école préviendra dans les plus brefs délais l'Olympide si la classe doit annuler sa sortie. Il n'y a pas de séance de rattrapage prévue.

d. Problème technique

En cas de problème technique entraînant l'impossibilité d'utiliser les bassins, l'Olympide prévient les écoles concernées.

e. Absence d'un MNS chargé d'enseignement

Un MNS chargé d'enseignement absent peut être remplacé par un MNS supplémentaire agréé ou par un enseignant. En tout état de cause, on veillera impérativement à ce que les normes d'encadrement soient toujours respectées. Dans le cas contraire, la séance sera annulée.

6. Organisation pratique

a. Planning annuel

A chaque fin de créneau, vous devez signaler si vous souhaitez conserver un créneau pour l'année suivante. Vous précisez si vous souhaitez changer de créneau.

Chaque école qui possède déjà un créneau peut le conserver.

On procède à une rotation des périodes pour satisfaire les écoles qui souhaitent changer de créneau de sorte que ceux qui étaient en P1 passent en P2, etc...

Des classes de tous les cycles peuvent réserver un créneau. En cas d'impossibilité de répondre à toutes les demandes, priorité sera faite au cycle 2.

Pour réserver un créneau, **y compris pour une reconduction, il faut être présent à la réunion planning programmée en fin d'année.**

La réservation d'un créneau vaut engagement. Ceci implique que l'équipe enseignante se soit assurée de l'accord de tous, notamment des financeurs (Mairie, communauté de communes, sou...).

S'il reste des créneaux en fin d'année, il est toujours possible de prendre un créneau.

b. Avant que ne commence le cycle...

Il vous faut :

- Lire le projet pédagogique de la piscine.
- Rencontrer le chef de bassin ou un MNS de l'équipe et remplir le formulaire de projet d'intervention. Cette rencontre peut se conjuguer avec une visite à l'école d'un MNS, particulièrement si c'est le premier cycle de natation des enfants.
- Vous réunir avec l'ensemble des intervenants bénévoles pour leur expliciter comment vous allez vous organiser (planning), quel sera le contenu des séances (les orienter vers cette page, si vous choisissez de travailler sur ce projet), comment les groupes seront organisés.
- Informer les parents, c'est une obligation institutionnelle.
- Remplir avec les enfants et les parents à la maison le "Questionnaire préparatoire au cycle de natation". (à télécharger ci dessous)
- Renseigner les feuilles de groupe des quatre couleurs. Vous apporterez ces feuilles de groupe aux MNS lors de la première séance. (à télécharger ci dessous)

c. Le badge

Un badge d'accès sera nécessaire pour entrer dans la piscine. Il permet de savoir qui entre et qui sort et notamment de n'oublier personne dans l'établissement en fin de journée.

Vous récupèrerez ce badge lors de la réunion qui précède le cycle natation et vous le rendrez seulement à l'issue du cycle. Il y aura un badge par classe.